



Registre des délibérations - Délibération n° 08 : 12/06/2018

SURVEILLANCE ET PROTECTION DES ESPÈCES PATRIMONIALES EN CAMARGUE - ANNÉE 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excusés

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillart

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres

► Autres personnes présentes

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Volants
30	16	16

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	40

Date de convocation
15/03/2018
RC - 142/143

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 08 : 12/06/2018

SURVEILLANCE ET PROTECTION DES ESPÈCES PATRIMONIALES EN CAMARGUE - ANNÉE 2018

► Contexte

La Camargue est une zone humide d'importance internationale pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux vulnérables ou en danger. Le succès de reproduction en Camargue peut avoir une incidence notable sur la dynamique de l'espèce au niveau européen.

En outre, plusieurs espèces nicheuses, autrefois communes en Camargue, voient leurs zones de nidification de plus en plus restreintes ou exposées à des dérangements divers. En parallèle des grands programmes de conservation de ces espèces (Natura 2000/ Plan de restauration/ Plans nationaux ou régionaux d'action), il est extrêmement important d'assurer une surveillance régulière des colonies de certaines espèces (glaréole à collier, sternes) durant la période de nidification.

De même, certaines espèces de reptiles ou amphibiens, de mammifères, d'invertébrés ou végétales constituent également des espèces patrimoniales au statut parfois défavorable en Camargue nécessitant des compléments d'études ou d'inventaires, des actions de conservation ou de sensibilisation du public.

► Description de l'action

En 2018, le Parc et ses partenaires poursuivront les actions en visant les objectifs suivants :

- Assurer la surveillance et la protection des colonies d'espèces patrimoniales (laro-limicoles, glaréoles)
- Sensibiliser à la protection des espèces vulnérables
- Aménager de nouveaux sites d'accueil pour la reproduction
- Poursuivre la campagne de suivi et d'études des reptiles et amphibiens peu connus de Camargue et l'étendre au groupe des libellules
- Réaliser des outils de sensibilisation sur différentes espèces (saladelles, tortue cistude...)

Dès le début du printemps, la surveillance des sites potentiels de nidification est mise en œuvre.

Cette surveillance à la fois préventive et destinée au suivi scientifique permet :

- D'anticiper les risques de dérangement et de destruction des sites de reproduction
- D'enclencher la démarche de mise en protection physique des lieux de ponte
- D'établir un suivi précis du nombre de colonies et des habitats naturels utilisés

C'est au vu de plusieurs paramètres (localisation, statut foncier, importance de la colonie) que la décision d'une mise en défens est prise, en accord avec tous les partenaires.

Les colonies mises en défens bénéficient d'une protection renforcée (quasi quotidienne) menée conjointement par tous les partenaires assistés des agents assermentés. Une information est également apportée aux usagers, notamment lorsque les colonies sont localisées sur les plages de Camargue.



REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2018

Application agréée E.legalite.com

Un bilan annuel de l'opération est réalisé avec l'ensemble des partenaires dans l'objectif notamment d'apporter les modifications nécessaires à une poursuite favorable de cette action.

► **Budget prévisionnel**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Surveillance et suivi des colonies de larvophiles, d'hirondelles et de rapaces nocturnes, matériel scientifique ou matériel de protection des colonies	20 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	24 000 €
Étude, compléments d'inventaires ou vulgarisation scientifique (odonates, amphibiens, reptiles, flore)	5 000 €	PNR Camargue	6 000 €
Surveillance et suivi des colonies de glaréoles	5 000 €		
Tota	30 000 €	Tota	30 000 €

Planning prévisionnel de réalisation : printemps 2018 à printemps 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée valide le programme de surveillance et de protection des espèces patrimoniales ainsi que le budget prévisionnel associé, et autorise le Président à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **27 JUIN 2018**
Et de l'affichage effectué le **27 JUIN 2018**

Le Président,
Roland Chassain

RECEU EN PREFECTURE
LE 27/06/2018
70 DE 013-251302295-20180612-DEL_8_ESPPA

RECEU EN PREFECTURE
LE 27/06/2018